



Ouverture des bureaux de vote à Sacré-Coeur

Municipalité de Sacré-Coeur – Les électrices et les électeurs de Sacré-Coeur sont invités à voter à l’occasion des élections municipales.

Voici l’horaire des jours de vote dans la municipalité.

- Le vote par anticipation aura lieu le **dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h**; salle du conseil.
- Le jour des élections, le **dimanche 2 novembre**, le vote aura lieu de 10 h à 20 h, salle Le Cœur du fjord.

Quelques postes ont déjà été pourvus sans opposition à l’issue de la période de mise en candidature. La liste des postes en élection, des candidates et des candidats est accessible sur le site Web de la Municipalité, www.sacre-coeur.ca et sur le site Web d’Élections Québec.

Les électrices et les électeurs voteront pour les postes de conseillères ou conseillers :

- | | | |
|-------------------------|-------------|------------------------------|
| • Julie Labille | conseillère | poste 1 (nouveau conseiller) |
| • Pierre-Marc Boulianne | conseiller | poste 1 (nouveau conseiller) |
| • Rodrigue Laprise | conseiller | poste 5 (nouveau conseiller) |
| • Guy Brisson | conseiller | poste 5 (nouveau conseiller) |
| • Roy Philippe | conseiller | poste 6 (conseiller sortant) |
| • Marie-Pier Dallaire | conseillère | poste 6 (nouveau conseiller) |
| • | | |

Il faut apporter une pièce d’identité!

Avant de voter, les électrices et les électeurs doivent établir leur identité à l’aide de l’une des pièces d’identité suivantes :

- Permis de conduire du Québec;
- Carte d’assurance maladie du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d’Indien;
- Carte d’identité des Forces canadiennes.

S’informer

Jeannot Lepage
Président d’élection
Municipalité de Sacré-Coeur
88, rue principale nord
418 236-4621 poste 35
dg@sacre-coeur.ca